

SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

ENTREPRISE DE MOINS DE 300 SALARIÉS

Voie d'accès

Formation Continue

Éligible au CPF

OUI NON

Public

- Membre élu et suppléant de Comité Social et Economique
- Membre de la CSSCT
- Responsable de sécurité et personnes chargée des relations avec le CSST

Pré-requis

- Pas de pré-requis

Modalités et délais d'accès

- Entrée possible en fonction de la demande
- Effectif de minimum 4 à 10 personnes maximum
- Inscriptions possibles toute l'année
- Selon le calendrier en cours et le délai d'acceptation des financeurs.

Objectifs

- Maîtriser le cadre législatif et réglementaire en matière de santé et sécurité au travail
- Mettre en place des outils de prévention et de suivi
- Donner des avis, faire des recommandations en matière de santé et sécurité au travail

Durée

- 5 jours (35 heures)
- Durée réglementaire depuis le 31/03/2022

Tarifs de la formation

- Salariés : à partir de 1350 € net de taxe par personne
- Session INTRA : nous contacter

Méthodes et moyens mobilisés

- Cours et pratique
- Supports visuels, écrits
- Études de cas
- Documentation remise aux participants

Modalités d'évaluations

- Le stagiaire est soumis à des mises en situations, des exercices pratiques, des analyses de ses pratiques dans une pédagogie active et participative permettant un contrôle continu de sa progression. Développement de connaissances et de compétences acquises conformément aux objectifs visés.
- Une évaluation des acquis sera réalisée par le formateur.
- Elle permettra d'attester de l'acquisition des compétences par le stagiaire à l'issue de la formation.

Contact

FORMATION CONTINUE
fc.ccivf@campus120.cci.fr
05 49 37 44 68

Lieu de la formation

Site de Poitiers
CCI de la Vienne - Campus 120
120 rue du Porteau
86000 Poitiers

Site de Loudun
Espace Formation
1 avenue de la coopération
86200 Loudun

Site de Montmorillon
Immeuble Eco espace
70 rue de la concise
86500 Montmorillon



**Taux de
satisfaction 2024**

100 %



**Nombre
de formés 2024**

31

Programme & Contenu

JOUR 1 : Le rôle et fonctionnement

- Les missions et les attributions du C.S.E liées à la Santé, Sécurité et Conditions de Travail ; rôle du président et du secrétaire; périodicité des réunions, ordre du jour et compte rendus ; durée et fin des mandats
- Le droit d'alerte et le droit de retrait

JOUR 2 : La prévention

- Les bonnes pratiques de prévention : les principes généraux de prévention.
- Les formations et leurs impacts sur la sécurité. L'intervention des entreprises extérieures : plan de prévention et protocole de sécurité
- La démarche d'évaluation des risques professionnels : le document unique.
- La pénibilité et les facteurs de pénibilité
- Les acteurs de la prévention: internes dont les membres du CSE et externes tels que le service de santé au travail, l'inspection du

travail, la CARSAT, la DREAL...

- Les indicateurs de performance en santé et sécurité au travail : le nombre d'accidents du travail, la gravité, les indicateurs de dysfonctionnement
- Les coûts de l'insécurité au travail : coûts directs et coûts indirects
- Les risques professionnels : les accidents du travail, les accidents du trajet et les maladies professionnelles
- Les responsabilités civiles, responsabilités pénales et notion de faute inexcusable
- La notion de danger grave et imminent

JOUR 3 : Des connaissances et des outils

- La communication interne et externe des membres de la CSSCT
- Préparer, organiser et rendre compte pour une réunion CSSCT
- La visite et l'ergonomie : de l'étude des postes de travail à l'étude des conditions de travail
- S'exercer sur des cas pratiques et rendre compte : Activité de recherche et étude sur des sujets

inhérents à vos problématiques

- Travail sur des axes d'amélioration

JOUR 4 : Des connaissances et des outils

- Réaliser des enquêtes et analyser les causes des accidents du travail, de maladies professionnelles
- Méthode d'analyse des Accidents de Travail ou situation grave : arbre des causes, Méthode ISHIKAWA, 5 pourquoi...
- Réaliser un document de synthèse avec les actions préventives et correctives
- Utiliser une grille de cotation
-

JOUR 5 : Des connaissances

- Etudes minutieuses des facteurs de risques et des conditions de travail de l'entreprise
- Mesures concrètes d'améliorations.
- Les risques psychosociaux ou le mal-être au travail
- Le droit à la déconnexion



Cofinancé par
l'Union Européenne



Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Nos établissements sont engagés dans une démarche de progrès pour l'accessibilité des centres de formation, en collaboration avec le Centre Ressource Formation Handicap. Pour connaître la faisabilité de votre projet de formation, contactez directement notre référent handicap : referent-handicap@campus120.cci.fr

- Une expérience de +30 ans dans la formation et de connexion avec les entreprises de la Vienne
- Un accompagnement dans vos recherches d'entreprises
- Des salles de cours équipées selon les spécialités : laboratoire, cuisine, restaurant, bar, boutique...
- Un site convivial de 6 hectares, avec parking, gymnase, espaces verts, restauration ...

CCI de la Vienne - CAMPUS 120
120 rue du Porteau - 86000 POITIERS
Tél : 05 49 37 44 50

Document non contractuel
Mise à jour : 8 janvier 2025



www.campus120.fr

